

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS durent des 1^{er} et 16 de chaque mois se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8.
M. Laffite et C^o, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement en bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.				Omnibus mixte (151)				Poste mixte				Omnibus mixte (105)				Omnibus mixte																																																																																							
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h49	7h40	PARIS..... — Départ.	7h45	9h40	7h30	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	5h25	Agen. — Arrivée.	9h59	6h44	9h57	BORDEAUX..... —	6h50	4h45	7h50	Soturac Touzac..... —	7h50	9h49	5h37	Duravel..... —	8h2	9h57	6h7	Pny-l'Evêque..... —	6h17	2	6h49	BORDEAUX..... —	3h28	4h18	41 6	Castelfranc..... —	6h3	1h43	6h37	RODEZ..... —	9h34	10h18	7h34	Castelfranc..... —	8h30	10h20	6h43	Duravel..... —	6h27	2h44	6h58	AURILLAC..... —	9h42	10h18	41 6	Luzech..... —	8h44	10h32	7h29	Soturac Touzac..... —	6h37	2h27	7h7	VIERZON..... —	7h15	4h42	7h53	Parnac..... —	8h44	10h41	7h18	Fumel..... —	7h1	2h44	7h19	PARIS..... — Arrivée.	12h39	4h39	3 4	Mercuès..... —	9h7	10h52	7h35	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7h3	2h51	7h26	Cahors..... — Arrivée.	9h25	11h8	7h54	Mercuès..... —	9h7	10h52	7h35	Cahors..... — Arrivée.	9h25	11h8	7h54

Cahors, le 20 Mai 1875

Avant-hier mardi, l'Assemblée nationale a été saisie par M. Dufaure, ministre de la justice, de deux projets de lois complémentaires des lois constitutionnelles.

Le premier de ces projets est relatif à l'organisation des pouvoirs publics, et le second au Sénat. On sait qu'un troisième projet, celui relatif à la loi électorale de la Chambre des députés, a déjà subi une première lecture.

Le ministère demandait que les deux nouveaux projets déposés par M. Dufaure fussent renvoyés à l'ancienne commission des lois constitutionnelles. L'Assemblée a décidé au contraire par 320 voix contre 301 qu'ils seraient examinés par une commission spéciale.

Cette résolution est un petit échec pour la majorité du cabinet, et notamment pour M. Buffet. Cinq ministres, en effet, contre quatre, s'étaient prononcés en faveur de l'ancienne commission des lois constitutionnelles. Il y a là un indice des divisions inévitables qui existent dans le cabinet, entre la nuance représentée par M. Buffet et la nuance représentée par M. Dufaure ; mais il n'y a à redouter aucun changement de portefeuilles.

Un assez grand nombre de députés se sont abstenus. Partisans du renvoi à une commission spéciale, par suite de l'opposition que la commission des Trente avait faite aux lois constitutionnelles du 25 février, ils ont craint, au moment du vote, d'ébranler le cabinet dans une question qui est en réalité fort peu importante, et qui ne peut être grossie que par les esprits pessimistes.

Les journaux de Paris apprécient diversement l'ajournement des élections partielles, mais le plus grand nombre approuve cette résolution. Les avis diffèrent également en ce qui concerne les élections du Lot et du Cher. On regarde en général l'annulation des décrets de convocation pour le 30 mai comme une conséquence du principe appliqué aux autres départements.

Quelques feuilles radicales et quelques feuilles bonapartistes font seules exception à cette manière de voir. Les premières affirment que les radicaux étaient sûrs de la victoire dans le Lot. Les secondes prétendent que le triomphe des impérialistes n'était pas douteux. Tous ces calculs sont aujourd'hui hors de saison, et si nous croyons devoir les mentionner, c'est pour ne rien négliger de tout ce qu'on peut publier ou dire sur notre département.

Les dépêches télégraphiques et les articles de journaux qui nous viennent de Berlin prennent chaque jour un caractère plus pacifique. L'ambassadeur de Russie à Paris a reçu un télégramme annonçant que l'empereur Alexandre avait quitté Berlin, parfaitement convaincu des dispositions conciliantes du gouvernement allemand qui assurent le maintien de la paix. D'un autre côté, l'Agence Havas nous apprend que la Gazette de Carlsruhe du 13 mai, publie un télégramme du prince Gortschakoff qui confirme pleinement le précédent. On peut donc tenir désormais pour certain que l'intervention du czar a complètement réussi. Les journaux officiels de Berlin en exagèrent même le succès. Ainsi, la Gazette de l'Allemagne du Nord, naguère si agressive, maintenant si radoucie, se montre toute désolée à la seule idée qu'on puisse mettre en doute les assurances qu'elle donne d'une pacification sincère et absolue. Les paroles humbles et résignées, où elle semble implorer la créance publique, méritent d'être citées. « Nous sommes presque certains, dit-elle, que si nous disons ici la vérité d'après des informations sûres, on mettra précisément la vérité en doute. Nous nous hasardons cependant à assurer, comme nous avons tout lieu de le faire, que les relations officielles de l'Allemagne avec la France n'ont jamais été, depuis 1870, plus amicales et plus satisfaisantes que pendant ces dernières semaines et au moment actuel. » Si l'empereur Alexandre a opéré ce miracle, nous devons l'en féliciter hautement. Il serait injuste cependant de lui en attribuer tout l'honneur.

Le gouvernement anglais n'a pas failli à ses devoirs internationaux dans ces circonstances difficiles, et M. Disraeli s'est exprimé, en son nom, de la manière la plus nette et la plus énergique en faveur du maintien de la paix. Le gouvernement français lui en a exprimé sa gratitude. Comment, avec de si puissants patronages, la cause de la paix aurait-elle pu périr d'un instant ? Il ne nous reste plus qu'à nous réjouir de l'heureuse solution d'une crise où, d'après le Journal des Débats, les prétendus griefs du gouvernement allemand ont tenu peut-être moins de place que la malveillance.

Voici un petit article du Times sur l'attitude du gouvernement anglais :

« Quoique l'Angleterre ait maintenu une attitude de réserve dans le différend franco-allemand, nous croyons que le gouvernement anglais a considéré comme un devoir national, pendant la crise récente, d'exprimer d'une manière très nette son opinion concernant le maintien de la paix. Cette communication, faite dans les termes les plus amicaux, a été accueillie de même à Berlin, d'où l'on a reçu une réponse des plus satisfaisantes.

» Aussi le gouvernement français a-t-il exprimé à notre gouvernement sa reconnaissance pour cette attitude amicale. Le public reconnaîtra que c'était bien là une occasion où l'on pouvait, sans manquer à la prudence, se départir de la rigueur des règles ordinaires de non intervention diplomatique, et tout le monde félicitera M. Disraeli pour le succès qui a suivi ses démarches. »

Ce fait de l'intervention de l'Angleterre est un véritable événement ; car depuis plus de 15 ans, l'Angleterre renfermée dans son île, avait toujours déclaré et trop prouvé qu'elle se désintéressait complètement de la politique conti-

pentale. Ce qu'elle n'avait fait, ni en 1864, en faveur du Danemark, laissant ainsi protester sa signature apposée au bas du traité de 1852, ni en 1866 en faveur de l'Autriche, ni en 1870, dans l'intérêt de la France, elle vient de le faire spontanément, pour épargner à l'Europe les horreurs d'une nouvelle conflagration.

Ajoutons, d'après le National, que le prince Orloff, ambassadeur de Russie à Paris, a reçu une dépêche du prince Gortschakoff, conçue à peu près en ces termes :

» Avant de quitter Berlin, l'empereur vous charge de faire savoir au maréchal de MacMahon que rien ne menace la France et que la paix ne court absolument aucun danger. »

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 19 mai 1875.

Le Président de la République est arrivé à Versailles hier pour s'installer définitivement à l'hôtel de la présidence.

A midi et demi, il a présidé le conseil des ministres qui s'est prolongé jusqu'à 2 heures.

Le dépôt des lois complémentaires constitutionnelles vient d'avoir lieu.

Le projet sur l'élection du Sénat ne contient rien d'inattendu. Il n'admet pas naturellement qu'un électeur possède plusieurs suffrages. Dans les communes pourvues d'une commission municipale, c'est l'ancien conseil qui élira le délégué et son suppléant.

Le collège électoral réuni au chef-lieu du département, est présidé par le président du tribunal civil assisté des deux plus vieux et des deux plus jeunes électeurs.

L'élection aura lieu dans une seule journée. Pour être élu au premier tour de scrutin, il faudra réunir la majorité absolue des suffrages et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffira.

Les délégués ou leurs suppléants qui ne prendront pas part au vote, sans raison valable, seront punis de 50 francs d'amende.

Il sera pourvu aux vacances de sièges sénatoriaux quand par décès ou autrement, la représentation d'un département sera diminuée de moitié.

Le projet règle aussi l'élection des 75 sénateurs à nommer par l'Assemblée. Cette élection sera faite au scrutin de liste et à la majorité absolue, mais, après deux épreuves, il sera procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats ayant obtenu le plus de suffrages, en prenant un nombre double que celui des candidats restant à élire. Une commission parlementaire de 30 membres sera élue pour proposer une liste de 150 candidats ; toutefois l'Assemblée pourra choisir en dehors de cette liste.

La loi qui fixera l'époque de la séparation de l'Assemblée fixera aussi la date de la réunion des Conseils municipaux pour l'élection des délégués et celle de la réunion des délégués pour l'élection des sénateurs.

Le budget de 1876 a été distribué hier.

La commission élue pour examiner le cas de M. Hulin, député d'Indre-et-Loire, déclaré en faillite, se prononce unanimement en faveur de la déchéance.

La nouvelle, donnée par un journal, qu'il serait question de mettre tous les anciens ministres en tête de la liste des 75 sénateurs à nommer par l'Assemblée, n'est pas fondée, du moins jusqu'à présent. Le choix des 75 sénateurs en question n'a été encore

l'objet d'aucun pourparler entre les divers groupes, et, tout le monde prévoit que cette multiple élection ne sera pas une médiocre besogne pour l'Assemblée.

Un journal de Vienne confirme que le prince Gortschakoff a été vivement, mais vainement sollicité par M. de Bismarck, pour que la Russie proposât un désarmement général.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance des 15 et 16 mai 1875.

L'Assemblée a examiné les divers articles du projet de loi sur les Caisses d'épargne. Elle a refusé de consentir à l'augmentation du chiffre des dépôts, et elle a repoussé également la plupart des dispositions élaborées par la commission et le gouvernement. En résumé, le projet a été retiré. Une seule réforme résultera de toute cette étude ; c'est que les percepteurs et les receveurs des postes pourront être autorisés à donner leur concours aux caisses d'épargne.

Revue des Journaux

Gaulois.

En dépit de ses prodigieuses facultés. Napoléon 1^{er} n'a pas précisément laissé des souvenirs sympathiques chez les nations étrangères ; à la fin de son règne, il avait brouillé la France avec tous les peuples, les Etats-Unis exceptés. La Restauration a recherché l'alliance russe contre l'Angleterre et même contre la Confédération germanique. Sous Louis-Philippe, notre isolement a été complet : le czar Nicolas s'exprimait en termes peu courtois sur le compte de la branche cadette, et les mariages espagnols de 1847 avaient ravivé l'inimitié séculaire de l'Angleterre.

L'année suivante, nos velléités d'intervention en Italie nous aliénaient l'Autriche ; en 1849, l'occupation de Rome blessait au vif la grande majorité des Italiens. La guerre de Crimée a été le contre-pied des projets que caressait Charles X à l'époque de sa chute. La campagne de 1859 équivalait à l'abandon de Rome dans un délai assez rapproché ; elle aliénait les catholiques sans satisfaire les libéraux, et préparait l'unité de l'Italie dont celle de l'Allemagne était le corollaire fatal.

L'expédition du Mexique et les projets d'intervention peu déguisés en faveur des Etats-Unis du Sud avaient vivement mécontenté le gouvernement de Washington. Enfin notre attitude pendant la guerre de 1866 et l'affaire de Mentana n'étaient certes pas de nature à nous valoir les sympathies de l'Allemagne et de l'Italie. Cette dernière puissance désirait ardemment faire de Rome sa capitale, et l'on pouvait être sûr qu'elle saisirait la première occasion favorable pour s'y installer. Quant à l'Autriche, elle ne pouvait oublier que nous lui avions porté les premiers coups à Magenta et à Solferino ; aussi jamais les esprits positifs n'ont-ils cru à une alliance avec François-

Joseph et Victor-Emmanuel quand éclata la funeste guerre de 1870.

Quand l'heure de la défaite eut sonné, notre isolement fut complet; le lamentable récit de l'odyssée de M. Thiers à la recherche d'une alliance n'est que trop significatif à cet égard. En fait de secours, notre négociateur ne recueillit que de banales protestations de sympathie pour nos malheurs; au fond on n'était pas fâché de nous voir complètement abattus et hors d'état de faire respecter les traités conclus au temps de notre splendeur.

Français.

On parlait depuis plusieurs jours d'une lettre de M. Laboulaye, et l'on disait que cette lettre, adressée en Italie à un des amis politiques de l'honorable député, renfermait des réflexions intéressantes sur la nécessité où sont aujourd'hui les républicains conservateurs de rompre avec les radicaux. Le correspondant du Nord avait eu connaissance de cette lettre et on avait donné l'analyse à ce journal. Le Journal des Débats en a publié le texte. M. Laboulaye déclare que ce qu'il faut aujourd'hui, « c'est prouver aux plus incrédules que la République est la meilleure » protectrice de la sécurité publique et de la paix internationale. » Et M. Laboulaye ajoute : « Il faut rassurer les consciences catholiques, qu'on a fort inutilement effrayées; il faut prouver à toute l'Europe qu'un peuple qui fait lui-même ses affaires ne menace personne, et qu'il est à la fois laborieux, économique, sage et prudent. Rien de cela n'est impossible si on a de la patience et si l'on impose silence aux violents. » Nous sommes curieux de savoir comment la République française et le Rappel apprécieront le conseil donné par l'honorable député du centre gauche. M. Gambetta, dans les discours de la Ferté-sous-Jouarre, de Saint-Quentin, et dans quelques autres occasions encore, a prouvé qu'il avait fort peu de souci de rassurer les « consciences catholiques. » Il est vraisemblablement de ceux à qui M. Laboulaye reproche d'avoir inutilement effrayé ces consciences. Nul n'a oublié les invectives au milieu desquelles M. Gambetta dénonçait « la lèpre dévorante du clergé. » Quant au Rappel, puisque ce journal est l'organe quasi officiel de la majorité du conseil municipal, peut-être ferait-il bien de répéter à ses inspirateurs ce que M. Laboulaye pense de la nécessité d'être prudent. Au lendemain de la nomination de M. Floquet, ce memento ne sera pas inutile.

Informations

Dans sa séance de jeudi, 13 mai, l'Académie française a procédé aux élections des candidats aux fauteuils laissés vacants par la mort de MM. Jules Janin et Guizot. Presque tous les académiciens étaient à leur poste, à l'exception de Mgr Dupanloup, de MM. Laprade et de Falloux.

Le nombre des votants était de trente-cinq et la majorité absolue de dix-huit voix.

Les candidats au fauteuil de M. Jules Janin étaient MM. John Lemoine, Boissier et Charles Blanc.

Il y a eu trois tours de scrutin qui ont fourni les résultats suivants :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
MM. John Lemoine	42	46	48
Gaston Boissier	43	43	44
Charles Blanc	10	6	3

Au troisième tour de scrutin, M. John Lemoine, ayant obtenu la majorité, a été élu membre de l'Académie française.

Les candidats au fauteuil de M. Guizot étaient MM. Jules Simon, Dumas et Laugel.

Voici les résultats des quatre tours de scrutin auxquels a donné lieu cette élection :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour	4 ^e tour
MM. Jules Simon	17	17	17	16
Dumas	45	46	47	47
Laugel	3	2	2	2

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, l'élection pour le second fauteuil a été renvoyée à six mois.

Le Journal du Lot a cité trop souvent les articles de M. John Lemoine, empruntés au Journal des Débats, pour ne pas être particulièrement heureux de la nomination de ce brillant et solide écrivain.

On annonce que M. de Corcelle a remis au Pape, à l'occasion de son anniversaire, une lettre autographe du maréchal de Mac-Mahon.

La réponse du souverain pontife sera envoyée au nonce, Mgr Meglia, qui la remettra au président de la République.

L'Assemblée nationale est saisie d'une proposition émanant de M. Calmon, et tendant à fixer l'ordre du jour de l'Assemblée d'ici à la fin de cette session. L'Assemblée voterait seulement « la loi électorale du Sénat, la loi électorale de la Chambre des députés, la loi réglant les rapports des pouvoirs publics » entre eux et le budget de l'exercice 1876. » Dans la semaine qui précédera la prorogation, l'Assemblée nationale élirait les 75 sénateurs dont le choix lui a été réservé par la loi du 25 février dernier, et immédiatement après, elle fixerait la date de l'élection des sénateurs des départements et colonies, la date de l'élection des membres de la Chambre des députés et celle de la réunion des nouvelles Assemblées. »

La gauche républicaine s'est réunie pour procéder au renouvellement de son bureau; M. Jules Ferry a été élu président, en remplacement de M. Albert Grévy, dont le mandat était expiré, et M. Jules Simon a été nommé vice-président.

Bien que le discours prononcé par M. Jules Ferry, à l'occasion de sa prise de possession du fauteuil, ne nous apprenne rien absolument de nouveau, nous croyons utile cependant d'y relever le passage suivant :

République ou dissolution, nous disait notre président avant l'ouverture de la session dernière. Nous les avons conquises aujourd'hui l'une et l'autre; nous tenons la République et nous sommes sûrs de la dissolution.

Un incroyable discours a été prononcé à Londres, au club national par M. le comte de Munster, AMBASSADEUR de l'empereur d'Allemagne auprès de la reine d'Angleterre. L'orateur ne se croyant pas astreint, dans cette réunion, aux ménagements ordinaires de la diplomatie, a parlé de l'abondance de son cœur et exprimé sans ambages la pensée du gouvernement impérial de Berlin.

Il ne s'agit pas dans ce discours de questions d'intérêts, ni de combinaisons politiques. C'est bien une lutte religieuse que l'Allemagne poursuit, d'après M. le comte de Munster; c'est une guerre religieuse que l'on prépare. Le discours de l'ambassadeur d'Allemagne n'a pas d'autre sens; M. le comte de Munster ne parle, en effet, que de la revanche de Canossa, de la guerre de Trente-Ans, de la fondation d'un grand empire protestant, des hommes noirs de Rome, de la lutte soutenue par la Suisse, et dans laquelle elle a les sympathies et l'appui de l'Allemagne. L'Angleterre elle-même est invitée, dans les termes les plus violents, à marcher à la suite de l'empereur Guillaume et à édicter des mesures d'oppression contre les catholiques.

Rien ne fait mieux connaître les projets de la chancellerie de Berlin; et ne montre plus nettement avec quelle ardeur le prince de Bismarck travaille à la réalisation de ses plans.

La Chambre des députés du royaume de Prusse, dans une de ses dernières séances, a discuté en troisième lecture et voté par 243 voix contre 80, le projet de loi relatif à la suppression des ordres et congrégations catholiques. Dans le cours du débat, un député du centre s'est fait rappeler à l'ordre pour avoir exprimé en termes un peu vifs son sentiment sur les mesures proposées. Il ne pouvait comprendre, a-t-il dit, qu'un projet, qui va priver de secours une foule de malheureux et de malades, fût présenté au nom de la civilisation et de l'humanité. En présence d'un tel projet, il ne pouvait se défendre d'un sentiment de douleur et de honte, en songeant que la Prusse, sa belle patrie, était tombée si bas! On comprend que le président ait arrêté net l'orateur. Le défenseur du projet a été M. Sybel, qui a excité, paraît-il, les rires ironiques des députés du centre, en soutenant que l'Etat, loin d'avoir pris l'offensive contre l'Eglise catholique, se trouve, vis-à-vis de celle-ci, dans l'attitude de la défensive. Du reste, la discussion ne pouvait rien changer au résultat prévu; la majorité avait son siège fait d'avance, et il est certain que la loi en question n'est ni la dernière, ni la plus rigou-

reuse de celles que le gouvernement est résolu à présenter, et le Reichstag à voter, contre l'Eglise catholique.

Quelques libres penseurs de Seine-et-Oise viennent de se signaler dans la forêt de Saint-Germain, en détruisant un arbre célèbre, le Chêne de Bon-Secours.

Le tort de ce doyen de la forêt, plusieurs fois centenaire, était d'être un but permanent de pèlerinage pour les populations des environs. On y priait, on y suspendait des ex-voto, on y brûlait des cierges dans des intentions pieuses.

Le pauvre vieux chêne a été incendié la nuit, et les atteintes du feu étaient si graves que les agents des forêts l'ont fait abattre hier.

Désormais le doyennat de la forêt de Saint-Germain revient au chêne de Diane de Poitiers. Celui-là, heureusement, est protégé contre toute tentative coupable par sa proximité du couvent des Loges.

Simple raisonnement au sujet de M. Floquet, avocat, dont l'ancien chapeau à la Robespierre surmonte en ce moment le palais du Luxembourg, et a failli coiffer les ruines de l'Hotel-de-Ville, comme nous l'avons rappelé dans une lettre de lui publiée dans notre dernier numéro.

M. Floquet occupe en quelque sorte la place du baron Haussmann, puisqu'il est président du conseil municipal, et que le conseil municipal régit en ce moment la Ville de Paris.

C'est chose faite; nous voulons bien que M. Floquet devienne un jour sénateur, si les suffrages sont pour lui. Il peut exister en lui une supériorité que nous ne connaissons pas encore. Eh bien, qu'on nous permette une question à propos de l'intelligence, de la capacité et de la compétence de l'avocat Floquet.

Si la Ville, qui l'a pour président du conseil municipal, avait un procès important à soutenir, croyez-vous qu'elle le choisirait pour avocat?

Nous parions mille contre un que non!

(Figaro.)

Instruction laïque!

Un brave curé faisait le catéchisme à plusieurs petits garçons qui fréquentent les écoles libres penseuses de Lyon.

Il leur expliquait les différentes prières qui se font avant et après les repas.

A un moment, pour savoir si sa leçon avait été comprise, il s'adresse à un des petits catéchumènes :

— Voyons, petit Joseph, que fait-on après le dîner?

— Monsieur le curé, répond le moutard avec aplomb, après le dîner on prend le gloria avec le pousse-café.

Encore un assassin de la rue des Rosiers! Gustave Boyer, qui a été jugé pour complicité dans l'assassinat du général Clément Thomas, est un garçon coiffeur. Le 8 mars 1873, il était condamné par contumace, par la cour d'assises de la Seine, à dix ans de travaux forcés, pour vol commis au préjudice de son patron. Le condamné, s'étant réfugié dans la Belgique, fut extradé; mais, après débat contradictoire, il fut acquitté. Vingt-quatre heures à peine s'étaient écoulées depuis l'arrêt de la cour, que la justice militaire faisait procéder à l'arrestation de Boyer, pour complicité dans l'assassinat du général Clément Thomas. Mais la demande d'extradition ne visait que l'accusation de vol. La police fut donc obligée de relâcher son prisonnier, et Boyer, mis en liberté, prit naturellement le premier train pour la Belgique.

Depuis lors, une instruction a été ouverte contre lui. Il en résulte qu'étant caporal au 152^e bataillon de la garde nationale, il a fait partie des hommes qui ont participé à l'arrestation du général, et qui, de concert avec un nommé Dupont, récemment condamné à dix ans de travaux forcés, ont entraîné Clément Thomas vers la rue des Rosiers. Un témoin ajoute que Boyer et Dupont, après l'assassinat, ont donné des détails très-précis sur ce qui s'était passé; Boyer surtout se vantait hautement d'avoir déchargé son chassepot sur les généraux.

A ceux qui doutaient de ses paroles, il montrait avec orgueil le canon de son fusil noirci par la poudre. Le témoin lui ayant dit : « Si vous avez tiré sur le général, vous devriez être

assez prudent pour ne pas le crier en public, » il répondit : « Je m'en f... pas mal; nous avons la Commune! »

Ajoutons que dans le courant d'avril, Boyer a été élu sergent par les hommes de sa compagnie, en récompense de sa conduite.

Le 4^e conseil de guerre l'a condamné par contumace à la peine de mort.

Chronique locale

et méridionale.

Les députés du Lot ont voté ainsi qu'il suit, dans le scrutin relatif au renvoi des nouvelles lois organiques à la commission des Trente :

Pour : MM. de Lamberterie et Limayrac.

MM. le comte Murat, Pagès-Duport et de Valon n'ont pas pris part au vote.

On lit dans le Courrier du Lot :

« Pendant le peu de jours qu'a duré la période électorale suspendue par une décision souveraine de l'Assemblée, M. le comte de Mosbourg a recueilli, à l'occasion de sa candidature, de nombreuses assurances de concours, dans lesquelles il a été heureux de voir un hommage rendu aux idées et aux principes qu'il représentait.

« Ne pouvant faire parvenir directement ses remerciements à ceux de nos compatriotes qui se disposaient à lui accorder leurs suffrages, il nous prie d'être auprès d'eux les interprètes de sa profonde reconnaissance pour des témoignages de sympathie dont il conserve précieusement le souvenir. »

On a lu, dans notre dernier numéro, le compte-rendu de la réunion électorale qui a été tenue, le 12 mai, dans la principale salle de l'hôtel national.

Le lendemain de cette réunion, la décision de l'Assemblée, en ce qui regarde la proposition Courcelle, ayant été connue, M. de Verninac a adressé la lettre suivante aux électeurs du Lot :

Mes chers concitoyens,

L'Assemblée nationale a cru devoir ajourner l'élection du 30 mai.

Candidat désigné à vos suffrages par les représentants républicains de tous les cantons, je dois remercier ceux qui ont acclamé ma candidature, à Cahors, dans la réunion du 12 mai, et ceux qui, de tous les points du département, m'avaient spontanément promis leur concours bienveillant.

C'est pour moi un honneur dont je serai toujours fier, d'avoir vu se grouper autour de mon nom tous ceux qui, dans notre département, veulent affirmer la République et acceptent loyalement et sans arrière-pensée, l'état de choses issu du scrutin du 25 février 1875.

Un jour, mes chers concitoyens, nous avons émis dans une pensée commune; ce jour, ne l'oublions pas : La lutte est ajournée; elle n'en sera que plus vive. Préparons-nous à la soutenir; mainte-nons par des concessions mutuelles cette union qui seule peut assurer notre triomphe. Nous avons pour nous la raison et le droit : l'avenir nous appartient.

Pour moi, vous me trouverez toujours prêt à accepter avec un zèle égal le rôle qui me sera assigné comme le plus utile au succès de la cause que nous défendons tous, la République, c'est-à-dire l'ordre légal et la liberté.

CH. DE VERNINAC,
Conseiller général.

CASERNEMENT.

Le lundi 7 juin prochain, à 7 heures du matin, il sera procédé, dans une des salles de la Mairie de Cahors, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux à effectuer pour l'extension du Casernement de la Place de Cahors pendant les années 1875, 1876 et 1877. (Voir aux annonces).

Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés : curé de St-Martin-Labouval. M. l'abbé Bousquet, vicaire de Limogne; — curé de Saint-Michel-de-Vers, M. Lagrèze, curé de Rouillac.

M. l'abbé Faurie, curé de St-Laurent (Limogne), est décédé le 17 de ce mois dans sa 71^e année.

FÊTE DE LA PENTECÔTE.

Dimanche dernier, la fête de la Pentecôte ramenait l'anniversaire du Jour à jamais mémorable, où le Sauveur du Monde envoya miraculeusement le *Saint-Esprit* à ses Apôtres, afin de leur communiquer les dons célestes, dont ils avaient besoin, pour remplir sur la Terre leur mission Évangélique.

Dans l'église Cathédrale de Cahors, cette fête a été célébrée, comme les années précédentes, avec une splendeur majestueuse. Monseigneur l'Évêque, assisté par MM. les Vicaires généraux et les Chanoines, a officié pontificalement aux cérémonies solennelles de ce jour.

Le prédicateur a été M. l'abbé Verdier, chanoine et vicaire général. Il a rappelé en commençant, que les dons du Saint-Esprit se résument dans la charité, ou l'amour de Dieu, principe et couronnement de la sainteté, embrassant tous les devoirs et toutes les vertus. Prenant pour sujet de son instruction un des points de vue de cette admirable et sublime vertu, il s'est attaché à faire ressortir et à développer :

- 1° Les obstacles qui entravent plus ou moins la pratique de l'amour de Dieu ;
- 2° Les facilités que nous a données le Divin Rédempteur, pour nous faire pratiquer ce suprême et merveilleux commandement.

Le caractère distinctif de l'éloquence de M. Verdier ne réside pas dans les élans impétueux et les splendeurs éclatantes des pensées et des mouvements oratoires : ces hautes qualités n'appartiennent qu'à un petit nombre d'orateurs de premier ordre. Son éloquence a un autre caractère, qui a aussi sa valeur et son mérite : elle est simple, calme, douce et persuasive. Son instruction, développée avec assez d'ampleur par des considérations théologiques et pieuses et enrichie de citations, tirées des livres saints, a été religieusement écoutée.

D'après un usage traditionnel, le *Saint-Suaire*, ou la *Sainte-Coiffe*, qui couvrit dans le Sépulcre la tête du Sauveur, a été présentée aux regards et à la vénération des fidèles, le jour de la Pentecôte, ainsi que les deux jours suivants.

Le châsse, ou reliquaire, qui renferme cette insigne relique, dont la Cathédrale de Cahors est en possession, depuis plusieurs siècles, était placée sur un reposoir dans l'intérieur du Temple. Dimanche, après le Sermon, elle a été portée processionnellement dans la chaire sacrée. Monseigneur l'Évêque, accompagné d'une partie des prêtres assistants, a retiré la sainte relique de la châsse qui la contenait et il a montré aux fidèles assemblés ce précieux vestige de la Rédemption du genre humain.

Mgr de Ségur, directeur général de l'Œuvre de Saint-François de Sales, nous fait prier de publier les pièces suivantes :

A SA SAINTETÉ.

Très-Saint Père,

Le Président et les membres du Conseil Central de l'Association catholique de Saint-François de Sales, humblement agenouillés aux pieds sacrés de Votre Sainteté, La supplient de recevoir, avec l'hommage du dernier compte-rendu annuel de l'Œuvre, l'expression de leur profond respect, de leur pleine et entière fidélité, et de leur dévouement sans bornes à la cause du Saint-Siège.

Afin de témoigner une fois de plus à nos vénérables Evêques, et à tout le clergé, combien l'Association de Saint-François de Sales est sympathique au Chef de l'Eglise, et combien Votre Sainteté en voit le développement d'un œil favorable ;

Afin d'encourager de plus en plus les innombrables fidèles, qui en font partie dans tous les diocèses de France et de Belgique, dans tous ceux de la Suisse française, et dans tous les diocèses de l'Italie et du Canada où l'Œuvre de Saint-François de Sales est établie ;

Afin d'assurer de plus en plus à cette grande Association de foi et de zèle, l'unité, qui fait sa force, et que Votre Sainteté a exigée expressément lorsqu'Elle a daigné en approuver et en bénir les statuts ;

Afin d'empêcher de fâcheuses pensées de scission qui pourraient peut-être venir dans l'esprit de quelques-uns à mesure que l'Association se développe dans nos contrées catholiques, pensées dont la réalisation nuirait sans aucun doute à ce développement salutaire, et ferait perdre à quantité de bons fidèles le trésor des Indulgences et faveurs spirituelles concédées à l'Association par Votre Sainteté ;

Le susdit Conseil Central demande humblement à Votre Sainteté, de daigner accorder à l'Association catholique de Saint-François de Sales un Cardinal-Protecteur.

Il La supplie également de daigner bénir de nouveau tous ceux qui en font partie, et tout spécialement les prêtres préposés par Nos Seigneurs les

Evêques à la direction de l'Œuvre dans chaque diocèse, et de témoigner à tous par cette bénédiction spéciale la volonté de Votre Sainteté, relativement à l'unité de l'Œuvre et son désir de voir croître, dans tous ceux qui la composent, le zèle et la pureté de la foi, avec l'ardeur de la piété et de la charité catholiques.

Die, 44 Apilis 1875.

Deus vos benedicat, et respiciat opera manuum vestrarum.

PIUS, PP. IX.

Lettre officielle de Son Eminence Mgr le cardinal Chigi, à Sa Grandeur Mgr de Ségur, président du Conseil Central de l'œuvre de Saint-François de Sales.

Monseigneur,

Notre Très-Saint Père ayant daigné se rendre aux instances que vous avez bien voulu Lui faire au nom de l'Œuvre de Saint-François de Sales de m'en nommer protecteur, vient par une communication officielle de la Secrétairerie d'Etat, en date du 14 de ce mois, de me déférer le protectorat de ladite Œuvre.

Je m'empresse de porter à votre connaissance cette gracieuse disposition de Sa Sainteté.

Si, autrefois, j'ai exprimé des sympathies et des souhaits pour cette Œuvre, dès aujourd'hui, je serai heureux de contribuer, autant que je le pourrai, au bien qu'elle se propose d'accomplir.

Agréer, Monseigneur, la nouvelle assurance de mes sentiments aussi distingués que respectueux.

Rome, le 16 avril 1875.

FLAVIUS, Cardinal CHIGI.

On nous écrit de Castelnau-de-Montriat :

La fête de la Pentecôte a été célébrée avec la même solennité que celle de Pâques. Vingt enfants ont eu le bonheur de s'asseoir à la Sainte Table pour la première fois.

Grâce aux soins de nos chers Frères, et de nos bonnes Sœurs, la préparation à ce grand jour a été très-facile. Heureuses les paroisses qui ont le bonheur de posséder des Frères et des Religieuses ! Dieu seul connaît tout le bien qu'ils font aux enfants qui leur sont confiés !

A six heures, après le chant d'un cantique approprié à la circonstance, a commencé la cérémonie de la première communion. Le vénérable pasteur de cette paroisse a adressé aux enfants une touchante allocution.

Le moment est enfin arrivé où le Sauveur allait se donner à eux, et prendre possession de leurs âmes. Au signal donné, ces enfants se sont présentés avec modestie et gravité au Banquet Eucharistique.

M. l'abbé Callé les a communiés de sa propre main. Les parents ont tenu à honneur d'accompagner leurs enfants à la Sainte Table.

Les vêpres ont été chantées en faux-bourdon. Le cher frère directeur et notre conducteur des ponts-et-chaussées, ont bien voulu prêter encore cette fois-ci leur concours.

Après le *Benedicamus Domino*, les enfants de la première communion, accompagnés de leur vénérable curé, et de la mère du convent des sœurs, se sont rendus aux fonts baptismaux pour la rénovation des vœux du Baptême.

Voici maintenant les jeunes communiant réunis au pied d'un autel, chef-d'œuvre de la patience et du talent de notre cher frère directeur. Une enfant a lu, au nom de tous, la consécration à la Sainte Vierge ; elle l'a fait avec beaucoup d'intelligence et de cœur ; et quand elle a eu terminé, une autre enfant s'est levée, et prenant un cœur d'argent, déposé sur l'autel, l'a offert à Marie, comme gage de leur dévouement, et de leur filiale affection.

La consécration à la Sainte Vierge a été suivie d'un salut très-solennel.

Pendant toutes les vêpres, l'orgue a été tenu par Madame de Ricard. Ceux qui la connaissent savent que c'est une organiste distinguée ; qu'elle daigne agréer nos remerciements, et notre vive reconnaissance !

Le *Laudate Dominum*, chanté en faux-bourdon, a mis fin à cette imposante cérémonie.

Un de vos abonnés.

Dans son audience du 18 mai 1875, le tribunal de simple police de Cahors, a prononcé les condamnations suivantes :

- 10 pour violences légères, dont 4 à l'emprisonnement ; 31 pour tapage injurieux et nocturne, dont 5 à l'emprisonnement ; 1 pour police de l'abbattoir, (défaut de nettoyage) ; 3 pour ivresse manifeste, dont 4 à la prison (récidive) ; 1 pour injure ; 2 police des mœurs, (raccrochage) amende et prison ; 4 pour police des cafés, (fermeture tardive) ; 2 pour police des cafés, (consommateurs après l'heure) ; 4 pour police des cafés, (consom-

mateurs de moins de 16 ans) ; 4 pour jet d'eau ; 4 pour défaut de balayage ; 5 pour dépôt sur la voie publique ; 4 pour vidange de latrines à une heure interdite.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 3 au 10 mai 1875.

- Mathématiques élémentaires.
- Géographie. — 1 Mestre, 2 Claret.
- Mathématiques préparatoires.
- Histoire naturelle. — 1 Vieussens, 2 Rochette.
- Philosophie.
- Histoire. — 1 Taillade, 2 Rougier.
- Rhétorique.
- Version grecque. — 1 Mazeillé, 2 Combarieu.
- Seconde.
- Histoire naturelle. — 1 Labro, 2 Bugat.
- Troisième.
- Narration française. — 1 Nouvelles, 2 Cabanès.
- Quatrième.
- Version grecque. — 1 Bertrand, 2 Valat.
- Cinquième.
- id. — 1 Barbier, 2 Peyrissac.
- Sixième.
- Exercices grecs. — 1 Gay, 2 Gayet.
- Septième.
- Histoire. — 1 Gratacap, 2 Barriéty.
- Huitième.
- id. — 1 Mogniat-Duclos, 2 Mercié.
- Enseignement spécial. — Troisième année.
- Comptabilité. — 1 Bonnet, 2 Alazard.
- Deuxième année.
- Physique. — 1 Alliet, 2 Corciade.
- Première année.
- Comptabilité 1 Lherm, 2 Juriewicz.
- Année préparatoire.
- Calcul. — 1 Cosse, 2 Sers.
- Classe primaire. — Première division.
- Histoire. — 1 Pruniéras, 2 Gaston.
- Deuxième division.
- id. — 1 Arbouys, 2 Laur.
- Troisième division.
- id. — 1 Delpech, 2 Bénéch.
- Quatrième division.
- id. — 1 Denons, 2 Gaston.

Le censeur des Études,
T. DURAND.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 19 mai 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX
			EXTRÊMES.
Bœufs.	2.109	1.632	1.28 à 1.66
Vaches.	776	534	0.90 à 1.50
Taureaux.	119	108	1.02 à 1.26
Veaux.	1.122	996	1.85 à 2.40
Moutons.	13.061	12.452	1.60 à 1.96
Porcs gras.	3.449	3.425	1.22 à 1.46

Dernières nouvelles

Versailles, 19 mai, soir.

Le vote d'hier à l'Assemblée n'a pas eu et ne pouvait avoir de conséquence ministérielle. M. Dufaure avait déclaré à plusieurs députés, avant le vote, que tout en désirant le renvoi des projets constitutionnels à la commission des Trente, il ne faisait pas de ce renvoi une question de cabinet.

Le conseil des ministres ne s'est pas réuni aujourd'hui. Il est convoqué seulement pour demain.

La commission des Trente s'est réunie avant la séance et M. Batbie lui a donné lecture du procès-verbal de la séance du 18 mars dans laquelle M. Laboulaye proposa lui-même à la commission d'autoriser son président à déclarer la commission démissionnaire si les projets constitutionnels ne lui étaient pas renvoyés. Après discussion, il a été convenu que la commission ne démissionnerait pas, mais que ses membres pourraient démissionner individuellement. Tous les membres présents ont déclaré qu'ils donneraient leur démission, à l'exception de MM. Waddington et Vacherot qui ont réservé leur opinion, et de M. Laboulaye qui a déclaré qu'il ne démissionnerait en aucun cas. On dit que M. Cézanne entend aussi garder son

mandat de membre de la commission des Trente.

Dans les cercles de la gauche, on approuve généralement les projets constitutionnels, et il est évident dès aujourd'hui que, de ce côté de l'Assemblée ils ne seront l'objet que de quelques critiques de détail.

Le centre gauche s'est réuni pour s'entretenir des projets constitutionnels. La grande majorité de ses membres paraissent disposés à voter purement et simplement les projets, en s'abstenant de tout ce qui serait de nature à retarder le vote. Les bureaux des trois gauches doivent se concerter sur le choix des membres de la commission spéciale. Il paraît qu'on leur demandera surtout de mener les questions rondement et de ne pas faire attendre le rapport.

Bourse de Paris.

Paris, 20 mai 1875.

Rente 3 p. %	64,60
— 4 1/2 p. %	93,30
— 5 p. %	103,00

Faits Divers

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-ALSACE

(Séant à Colmar.)

Le 13 janvier 1871, le jeune Ligez, engagé volontaire, sergent-major au 1^{er} bataillon des mobiles de l'Ain, fut tué à Clamart en combattant contre les prussiens. Son père, qui avait déjà perdu deux enfants, fut en proie à une douleur affreuse. Pendant trois ans, il ne songea qu'aux moyens de se venger et, plusieurs fois, il s'écria qu'il n'aurait de repos que lorsqu'il aurait tué un prussien.

En mai 1874, il quitta la ville de Bourg et disparut. On n'avait pas eu de ses nouvelles, lorsqu'on apprit qu'il s'était rendu à Mulhouse et avait tué, le 26 juin, d'un coup de couteau, un sergent-major prussien.

Arrêté, il refusa de donner son véritable nom, qui ne fut découvert qu'après de minutieuses investigations en France.

Traduit, pour assassinat, devant la cour d'assises de Colmar, il affirma qu'il n'était allé à Mulhouse que pour toucher de l'argent chez un correspondant. Là, en présence des soldats prussiens, sa colère se réveilla et il ne put résister à un sentiment de vengeance.

Pendant les débats, des témoins ont répété les menaces de vengeance qu'il avait plusieurs fois exprimées. Au printemps de 1874, il était allé sur le champ de bataille chercher le cadavre de son fils, l'avait fait exhumer et enterrer dans un cimetière de Paris. Puis, après avoir acheté un couteau-poignard, il s'était rendu à Mulhouse.

L'accusation a conclu de ces détails que Ligez avait agi avec préméditation et préparé l'assassinat de longue main ; les constatations médicales établissent qu'il n'était pas en état d'aliénation mentale.

Le Jury ayant rendu un verdict négatif en ce qui concernait la question principale d'assassinat, et affirmatif sur la question subsidiaire de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, avec admission de circonstances atténuantes, Ligez a été condamné à cinq ans de prison.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés **d'avance**.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute **irrégularité** dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un **bon sur la poste**, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,
A. LAYTOU.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Obligations communales de 1875.
— Échange des titres. — Tirage du 22 juin.
Le deuxième tirage trimestriel des obligations communales de 500 francs 4 0/0 avec lots de l'emprunt 1875, comprenant :

- 1 obligation remboursable à... 100,000 fr.
- 4 obligations remboursables à... 30,000
- 4 obligations remboursables à... 10,000
- 40 obligations remboursables à... 3,000

aura lieu le 22 juin.
Les porteurs d'obligations de cet emprunt sont invités à déposer leurs titres provisoires pour les faire échanger avant le tirage contre des titres définitifs portant les mêmes numéros et munis de coupons.

Ces dépôts seront reçus au siège du Crédit foncier, rue Neuve-des-Capucines, 19, et dans les Recettes des finances, à partir du 21 mai et jusqu'au 5 juin. Les titres qui n'auront pas été déposés dans ce délai ne seront plus reçus pour l'échange qu'après le tirage des lots du 22 juin.

Les intérêts de juillet 1875 seront payés par anticipation et sans escompte au moment de la délivrance des titres définitifs.

Les obligations provisoires peuvent être converties en titres nominatifs sans qu'il y ait à payer le droit de mutation de 50 c. 0/0.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 128^e livraison (15 mai 1875). — TEXTE : Tom Brown, imité de l'anglais par J. Levoisin. — Le Guicowar, roi de Baroda, par Louis Rousselet. — L'éroulement du rocher, par Max Maria de Weber. — Les Lavandières de nuit, légende normande, par M^{me} de Witt. — A travers la France : Segré, par A. Saint-Paul.

Dessins de Godefroy Durand, Emile Bayard, P. Philippoteaux et Benoist.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-

Germain, n° 79, à Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 48 (15 MAI 1875).

Les organes de la physique moderne, par M. E. Naville. — La mesure des sensations, par M. J. Delboeuf. — La ferme de Rothamsed (suite), par M. Dehérain. — La Société des amis des sciences naturelles, d'anthropologie et d'ethnographie de Moscou. — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 48 (15 MAI 1875).

1. M. Fustel de Coulanges, suite et fin, par M. Gabriel Monod. — La Société archéologique de Moscou en 1874, par M. Alfred Rambaud. — La peinture française en 1875, ses procédés, par M. Charles Bigot. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X***. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 42 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 25.

Texte : Madeleine, par M. Marius Vachon (fin). —

Derniers Chants, par Sainte-Beuve. — Expéditions au pôle Nord. — Le Tegethoff, par M. Louis Rozier (fin). — Nouveaux Souvenirs et indiscretions, par le dernier secrétaire de Sainte-Beuve, M. Jules Troubat.

Gravures : Une harmonie interrompue. — Tableau de Strecker. — Le retour de l'Expédition. — Les marins du Tegethoff se frayant un passage à travers la glace. — Le retour de l'Expédition. — Mise à flots des barques. — Portraits des marins du Tegethoff, d'après une photographie.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIBOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, paraissant le samedi de chaque semaine, donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{er} édit : 5 mois, 3 fr 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 5 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. .

S'adresser également dans les librairies des départements.

CLOTURE

La chasse est clôturée, la pêche l'est aussi. N'est-ce pas le moment de reprendre les études théoriques ? Or quelle meilleure méthode, et plus actuelle surtout, que la *Chasse illustrée*, ce compendium de tous les faits sérieux de chasse et de pêche connus dans l'univers ? Son prix est une bagatelle : 5 francs pour trois mois. Elle a huit ans d'existence, est rédigée, sous la direction de MM. A. Didot et E. Chevalier, par les écrivains les plus éminents des deux mondes, comme elle est illustrée par leurs dessinateurs les plus distingués. Nous n'hésitons donc pas à recommander ce recueil charmant, unique en France, à tous les amateurs de chasse, pêche, acclimatation, agriculture, sport, à tous ceux, en un mot, qui aiment la bonne vie des champs et des bois.

Prix : 20 fr. par an, 5 fr. par trimestre.

Il reste quelques exemplaires de la collection complète des sept premières années de la *Chasse illustrée*, nouvelle édition.

Prix de chaque année : 20 fr., 25 fr., reliée.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. REMPLACENT, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et malséparables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharmacien, lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix



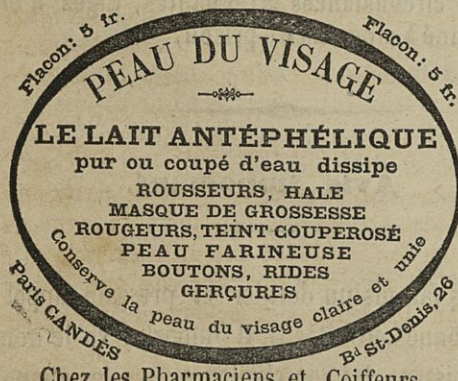
Plus de Feu. 20 années de succès. Remède radical des boiteries, molettes, écartis, vessigons, foulures, capelets, engorgements et faiblesses des jambes, catarrhes, bronchites, rhumatismes, etc. Pansent à la main en 3 min. sans douleur et sans couper le poil. 6 fr. PH. GENEAU, 275, r. St-Honoré, Paris. BAS VARICES DALPIAZ CEINTURES ABDOMINALES PH. GENEAU, 275, r. St-Honoré, Paris

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés ; des expertises et des partages de famille ; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise ; il est visible tous les jours.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.



Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

Le 14 juin, à Toulouse, Hôtel du Midi, place du Capitole, commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque. S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

A VENDRE

le matériel d'un PRESOIR A HUILE

S'adresser au régisseur du Château de Causerant, par Albas.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — SERVICE DU GÉNIE.

Adjudication publique des Travaux du Service du Génie à exécuter dans la Place de CAHORS, pendant les exercices 1875, 1876, 1877 pour l'EXTENSION DU CASERNEMENT.

Le public est prévenu que, le Lundi 7 juin, à sept heures du matin, dans une des salles de la Mairie de Cahors, en présence de M. le Maire de cette ville, du Sous-Intendant militaire et de M. le Chef du Génie, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, et au rabais, des travaux du service de Génie, consistant en ouvrages de terrassement, maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, ferblanterie, peinture, vitrerie, etc., à exécuter pendant les exercices 1875, 1876, 1877, pour l'extension du Casernement.

Les soumissions, conformes au modèle numéro 2 ci-dessous seront établies sur papier timbré, et la stipulation du rabais unique sur l'ensemble des prix portés au bordereau y sera exprimée par unités ou demi-unités, d'abord en toutes lettres, puis en chiffres entre parenthèses.

Le montant total des fonds, dont le soumissionnaire et sa caution réunis doivent pouvoir disposer pour faire face aux besoins courants de l'entreprise et aux avances concernant les travaux, est fixé à la somme de trente mille francs, au moins.

L'adjudicataire sera tenu de fournir en garantie de son entreprise, outre une caution personnelle, un cautionnement de la valeur de vingt mille francs, en se conformant, à cet égard à l'instruction sur les cautionnements à fournir par les entrepreneurs du service du Génie, annexée à l'instruction sur les marchés du 7 mai 1857.

Chaque candidat sera, de plus, dans l'obligation absolue :

- 1^o De produire, s'il est Français, son acte de naissance constatant cette qualité ou, s'il est étranger, mais légalement domicilié en France, une autorisation de concourir, délivrée par le Ministre de la Guerre ;
- 2^o De justifier de sa moralité et de sa solvabilité par un certificat du Maire de la commune où il est domicilié ; ce certificat doit faire connaître, en outre le montant des fonds que le soumissionnaire peut affecter au service de l'entreprise ;
- 3^o De présenter une caution personnelle pourvue d'un semblable certificat, et produisant de plus un acte sur papier timbré, par lequel elle s'engage solidairement avec le soumissionnaire ;
- 4^o De produire un certificat du Chef du Génie, attestant qu'il possède une instruction, une expérience et une capacité suffisantes pour bien exécuter les travaux, et qu'à ce titre il est admis comme candidat ;
- 5^o Un récépissé de versement au Trésor de la somme de trois mille francs à titre de dépôt de garantie.

Les candidats pourront prendre connaissance à la Mairie de Cahors, ainsi que dans les bureaux du Chef du Génie, à Montauban, du devis général, du cahier des charges particulières à la place, et du bordereau des prix.

Les demandes d'admission devront être adressées au Chef du Génie, et lui parvenir deux jours au moins avant le jour fixé pour l'adjudication.

Les pièces à déposer par le soumissionnaire sur le bureau de la commission d'adjudication, à l'ouverture de la séance, devront être placées sous deux plis cachetés, portant son nom sur l'enveloppe. Le numéro 1 contiendra toutes les pièces exigées ; le numéro 2, seulement la soumission souscrite.

(MODÈLE N° 1).

Engagement de la Caution.

Je soussigné (nom, prénoms et qualités), affirme avoir pris une parfaite connaissance de tous les prix du bordereau et de toutes les clauses et conditions du devis général et du cahier des charges du marché des ouvrages du service du Génie, à exécuter dans la place de Cahors, pendant les exercices 1875, 1876 et 1877 ; je déclare me rendre caution du sieur N. (nom et prénoms), pour le cas où il serait reconnu adjudicataire, et je m'engage, à cet effet, conjointement et solidairement avec lui, à l'entière et ponctuelle exécution de toutes les clauses et de toutes les conditions dudit marché.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature sur le présent engagement.

A , le 187

NOTA. — Si la caution n'écrit pas l'engagement, elle doit l'approuver elle-même au-dessus de sa signature. L'engagement doit être écrit sur papier timbré, à peine d'en courir l'amende prononcée par la loi.

Cahors, le 17 mai 1875.

(MODÈLE N° 2).

Soumission.

Je soussigné (nom, prénoms et qualités), déclare avoir pris une parfaite connaissance de tous les prix du bordereau et de toutes les clauses et conditions du devis général, et du cahier des charges du marché des ouvrages du service du Génie, à exécuter dans la place de Cahors, pendant les exercices 1875, 1876 et 1877 ; et je m'engage à faire exécuter loyalement ces ouvrages, en me conformant, de tous points, aux clauses et conditions dudit marché, le tout moyennant un rabais (ou une surenchère) sur l'ensemble des prix du bordereau de p. cent () p. 0/0. Je spécifie l'offre d'abord en toutes lettres, puis en chiffres, au n'employant que la demi-unité pour fraction (1).

NOTA. — La soumission doit être faite sur papier timbré, à peine d'en courir l'amende prononcée par la loi.

Elle ne doit stipuler aucune condition de nature à modifier ou à annuler les clauses du devis général ou celles du cahier des charges, à peine de nullité.

(1) Exemple : Trois et demi pour cent (3 1/2 p. 0/0).

Le Sous-Intendant militaire, DE BERNY.